

Régie intermunicipale du centre de valorisation des
Matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2026, À 14 H 30
AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE, SITUÉ AU 107, CHEMIN
MAINE CENTRAL À BURY

MEMBRES PRÉSENTS :

Christelle Lefèvre
Vice-présidente
Déléguée Ville de Sherbrooke

Pascale Larocque
Déléguée Ville de Sherbrooke

Catherine Boileau
Déléguée Ville de Sherbrooke

Bertrand Collins
Délégué substitut Ville de Sherbrooke

Robert Roy
Président
Préfet de la MRC du Haut-Saint-François

Denis Savage
Délégué MRC du Haut-Saint-François

Nathalie Bresse
Déleguée MRC du Haut-Saint-François

Eugène Gagné
Délégué substitut MRC du Haut-Saint-François

MEMBRES ABSENTS :

PARTICIPENT ÉGALEMENT À L'ENSEMBLE OU À UNE PARTIE DE LA SÉANCE :

Jean-Jacques Caron
Directeur général et secrétaire-trésorier de Valoris

Louis Longchamps
*Directeur du développement durable et des
relations externes de Valoris*

Céline Martel
Coordonnatrice aux communications de Valoris

Geneviève Morin
Coordonnatrice administrative de Valoris

Antoni Daigle
*Agent de projets Bureau de l'environnement
Ville de Sherbrooke*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 14 h 56.

2. L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été transmis par courriel à chaque délégué.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2026-04-30-1574

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la déléguée Catherine Boileau,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 30 avril 2026 soit et est adopté.

4. PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION 2026-04-30-1575

Adoption du procès-verbal du 26 mars 2026

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le secrétaire est dispensé de lire le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2026.

Que le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2026 soit et est approuvé.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS – PUBLIC PRÉSENT

DOSSIER 2026-04-30-0073

Période de questions des personnes présentes

Aucune question des citoyens n'a été déposée sur le site internet.

6. DOSSIERS DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2026-04-30-1576

Formation du comité consultatif de la relève de direction

CONSIDÉRANT QUE L'équipe de direction est et sera en grande transformation dans les prochains mois ;

CONSIDÉRANT QUE la relève pour deux postes clés doit se planifier plusieurs mois avant un départ à la retraite ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'analyser finement les besoins de l'organisation en termes de compétences et de personnel ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de se faire accompagner par des conseillers en ressources humaines pour réaliser une évaluation de potentiel, une évaluation des écarts de compétences dont l'organisation a besoin en vue de bien planifier la relève ;

CONSIDÉRANT QUE : les dépenses du mandat du consultant seront imputées au poste comptable des services professionnels ;

Proposé par la déléguée Catherine Boileau,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le conseil d'administration désigne les personnes suivantes pour la composition du comité consultatif *de relève et évolution de l'équipe de direction* soit : Mme Christelle Lefèvre, Mme Pascale Laroque, Mme Nathalie Bresse et M. Denis Savage.

L'abrogation de la résolution 2026-02-26-1553, qui visait la formation d'un sous-comité de relève et évolution de l'équipe de direction

M. Louis Longchamps agira à titre de personne-ressource en appui au comité et aux experts externes qui s'y joindront.

7. CORRESPONDANCE

8. FINANCES

RÉSOLUTION 2026-04-30-1577

Liste des chèques émis du 16 mars au 15 avril 2026

Proposé par la déléguée Christelle Lefèvre,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que la liste des chèques émis entre le 16 mars 2026 et le 15 avril 2026 soit et est déposée.

RÉSOLUTION 2026-04-30-1578

Suivi budgétaire au 31 mars 2026 du budget de fonctionnement 2026 adopté

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le suivi budgétaire au 31 mars 2026 du budget de fonctionnement 2026 adopté soit et est déposé.

RÉSOLUTION 2026-04-30-1579

Présentation et dépôt des états financiers 2025 par RCGT

Proposé par la déléguée Catherine Boileau,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

De recevoir le rapport des états financiers vérifiés de Valoris pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2025.

RÉSOLUTION 2026-04-30-1580

Liste des contrats comportant une dépense de 25 000 \$ et plus adjugés par Valoris

Proposé par la déléguée Pascale Larocque,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que la liste A – liste des contrats comportant une dépense de 25 000\$ et plus adjugés par Valoris – mars 2026 soit et est déposée.

Que la liste B – liste des contrats entre 2 000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur totalisant 25 000\$ depuis le début de l'exercice financier soit et est déposée.

Que la liste C – liste des contrats entre 2 000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur ayant atteint 25 000\$ au cours d'un mois précédent en 2026 soit et est déposée.

RÉSOLUTION 2026-04-30-1581

Dépôt du rapport annuel 2025 sur l'application du règlement de gestion contractuel

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le rapport annuel 2025 sur l'application du règlement de gestion contractuel soit et est déposé.

RÉSOLUTION 2026-04-30-1582

Résolution de concordance pour le règlement d’emprunt No 25

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 6 100 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 25 MAI 2026

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 100 000 \$ qui sera réalisé le 25 mai 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
25	2 285 000 \$
25	1 965 000 \$
25	140 000 \$
25	1 710 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d’emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 25, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Christelle Lefèvre, appuyé par Catherine Boileau et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 25 mai 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 mai et le 25 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD du Haut-Saint-Francois
46, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE
EAST ANGUS, QC
J0B 1R0

8. Que les obligations soient signées par le président et le secrétaire-trésorier. La Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d’agir en tant qu’agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu’elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 25 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 mai 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

RÉSOLUTION 2026-04-30-1583

Abroger le règlement d’emprunt No 23-1

ATTENDU QUE le conseil d'administration a approuvé le règlement d'emprunt No 23-1, le 24 avril 2025, modifiant le règlement d'emprunt No 23;

ATTENDU QUE : que cette demande de règlement d'emprunt No 23-1 modifiant le règlement d'emprunt No 23 a été déposée au MAMH en juillet 2025;

ATTENDU QUE le MAMH n'a pas donné suite à cette demande de modification, car formulé d'une façon non conforme aux procédures atténuées;

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

D'abroger le règlement No-23-1 ainsi que la résolution 2025-04-24 -1452.

Procéder à la préparation et au dépôt d'un nouveau projet de règlement d'emprunt modifiant le règlement No 23.

9. INFRASTRUCTURES

RÉSOLUTION 2026-04-30-1584

Tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury – mensuel mars 2026 / cumulatif 2025

Proposé par la déléguée Christelle Lefèvre,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le bilan mensuel et cumulatif au 31 mars 2026 du tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury soit et est déposé.

10. RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION 2026-04-30-1585

Avis du règlement et dépôt du projet de règlement no 5.4-2 modifiant le Règlement no 5.4 de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Proposé par la déléguée Christelle Lefèvre,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

La déléguée Christelle Lefèvre donne l'avis suivant :

« PRENEZ AVIS qu'à une prochaine séance du conseil d'administration sera présenté, pour étude et adoption, le Règlement n° 5.4 - 2 modifiant le Règlement n° 5.4 de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke de manière à adopter la grille de tarification 2026 de la Régie. »

et dépose le projet de règlement n° 5.4 - 2.

11. DEMANDES DES DÉLÉGUÉS

12. AFFAIRES NOUVELLES

Le conseil d'administration tient à féliciter l'équipe de direction pour leur beau travail lors des états financiers et que RCGT avait que de bons commentaires.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 13.

Le président

Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François

Le secrétaire

Jean-Jacques Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de Valoris